

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SEANCE DU 12 JUILLET 2023**

PRESIDENCE : Mme BILLOT Brigitte, Vice-Présidente

PRESENTS: Mme BILLOT Brigitte (Vice-Présidente), Mme DI CARO Sylvaine, M. CHEVALIER Eric, M. SPANO Pierre, M. PIERRON Jean-Claude, Mme HANOT Maryline, M. BENSARKOUN André, Mme SILVESTRE Catherine, M. TRUCY Gérard

ABSENT(S) OU EXCUSE(S): Mme JOISSAINS Sophie (Pouvoir à Mme BILLOT Brigitte), Mme DEVESA Brigitte (Pouvoir à Mme DI CARO), M. DILLINGER Laurent, Mme HUARD Elisabeth, Mme PAGE Véronique (Pouvoir à Mme HANOT), Mme THUSTRUP Sylvie

POUVOIR(S): Mme BILLOT Brigitte (Vice-Présidente), Mme HANOT Maryline, Mme DI CARO Sylvaine

SECRETAIRE : Mme Marie-Anais RENAULT-ROUX

**OBJET : PR – FINANCES - BUDGET EXECUTOIRE - DECISIONS MODIFICATIVES N°1
DES BUDGETS ANNEXES DE LA RESIDENCE AUTONOMIE SANS SOUCI, DU
CHRS LE CHENE DE MERINDOL ET DU SAO**

Les décisions modificatives présentées ci-dessous ont pour objet de prendre en compte des ajustements comptables en recettes et dépenses notamment du fait de la réception d'arrêtés de tarification ou d'éléments nouveaux non prévus aux étapes budgétaires précédentes.

La Résidence Autonomie Sans Souci

Section d'investissement

Il convient de rectifier les prévisions budgétaires adoptées par délibération n°13 du 29 mars 2023 suite à une erreur matérielle, avec des dépenses d'investissement supérieures aux recettes de 13 903,92 €.

Le chapitre 21 est donc ajusté en conséquence, pour équilibre de la section.

		Chapitre	Budget Primitif avec Reports (mars)	Inscriptions DM 1	Budget consolidé suite DM 1
INVESTISSEMENT	Dépenses	13	13 633,00 €		13 633,00 €
		16	5 355,70 €		5 355,70 €
		20	12 350,00 €		12 350,00 €
		21	258 099,64 €	-13 903,92 €	244 195,72 €
		Total	289 438,34 €	-13 903,92 €	275 534,42 €
	Recettes	10	4 200,00 €		4 200,00 €
		13	19 912,00 €		19 912,00 €
		16	5 000,00 €		5 000,00 €
		28	50 000,00 €		50 000,00 €
		001	196 422,42 €		196 422,42 €
	Total	275 534,42 €	0,00 €	275 534,42 €	

CHRS Le Chêne de Mérindol

Section d'investissement

Il convient de rectifier les prévisions budgétaires adoptées par délibération n°13 du 29 mars 2023 suite à une erreur matérielle, avec des dépenses d'investissement inférieures aux recettes de 0,02 €.

Le chapitre 21 est donc ajusté en conséquence, pour équilibre de la section.

		Chapitre	Budget Primitif avec Reports (mars)	Inscriptions DM 1	Budget consolidé suite DM 1
INVESTISSEMENT	Dépenses	10	0,00 €		0,00 €
		139	5 299,00 €		5 299,00 €
		16	2 500,00 €		2 500,00 €
		20	600,00 €		600,00 €
		21	132 900,31 €	0,02 €	132 900,33 €
		Total	141 299,31 €	0,02 €	141 299,33 €
	Recettes	10	1 543,93 €		1 543,93 €
		16	2 500,00 €		2 500,00 €
		28	18 000,00 €		18 000,00 €
		001	119 255,40 €		119 255,40 €
Total		141 299,33 €	0,00 €	141 299,33 €	

Section d'exploitation

Le rapport budgétaire définitif de la DDETS du 05/06/2023 alloue une dotation globale de financement pour l'exercice 2023 de 302 613 €, et le budget exécutoire est arrêté à 352 613 € par l'autorité de tarification.

Les échanges avec l'autorité de tarification lors de la procédure contradictoire n'ont pas permis de faire prendre en compte nos demandes de revalorisation de la dotation.

Ce montant du budget exécutoire va cependant être majoré par 2 éléments :

- L'affectation par l'autorité de tarification d'une partie du résultat 2021 au financement de mesures d'exploitation pour un montant de 35 705 €,
- L'information d'un financement non reconductible d'un montant de 12 669 € pour financer la revalorisation du point d'indice (4 223 € au titre de l'année 2022 et 8 446 € pour l'année 2023). Cette recette est ainsi intégrée au groupe III (chapitre 019), et vient sécuriser les dépenses de salaires du groupe II (chapitre 012).

Il est à noter que, conformément à la nomenclature comptable M22, les recettes de la CAF sont imputées au groupe I (chapitre 017).

Compte tenu de ce qui précède, la décision modificative s'équilibre en section d'exploitation à +3 197,00 €.

		Chapitre	Budget Primitif avec Reports (mars)	Inscriptions DM 1	Budget consolidé suite DM 1
EXPLOITATION	Dépenses	011	29 730,00 €	0,00 €	29 730,00 €
		012	320 000,00 €	3 197,00 €	323 197,00 €
		016	48 060,00 €	0,00 €	48 060,00 €
		Total	397 790,00 €	3 197,00 €	400 987,00 €
	Recettes	017	335 785,89 €	- 9 473,00 €	326 312,89 €
		018	10 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €
		019	5 299,00 €	12 670,00 €	17 969,00 €
		002	46 705,11 €		46 705,11 €
		Total	397 790,00 €	3 197,00 €	400 987,00 €

Le Service d'Accueil et d'Orientation (SAO)

Section d'exploitation

Le rapport budgétaire définitif de la DDETS du 05/06/2023 alloue une dotation globale de financement pour l'exercice 2023 de 236 519 €. Le budget exécutoire est arrêté à 248 002 € par l'autorité de tarification.

Les échanges avec l'autorité de tarification lors de la procédure contradictoire n'ont pas permis de faire prendre en compte nos demandes de revalorisation de la dotation.

L'intégralité du résultat de 2021 est affectée à la réduction des charges d'exploitation du budget 2023.

Et, il est indiqué que le CCAS percevra un financement non reconductible de 8 358 € lié à la revalorisation du point d'indice (2 786 € au titre de l'année 2022 et 5 572 € pour l'année 2023). Cette recette est intégrée à la DM1 au groupe III (chapitre 019). En dépenses, le montant autorisé du groupe II (chapitre 012) est majoré du financement 2023. Le reste des crédits est affecté au groupe III (chapitre 016) pour financer l'augmentation de la cotisation de l'assurance du personnel et couvrir un ajustement du montant des amortissements.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, la décision modificative s'équilibre en section d'exploitation à + 1 335,00 €.

		Chapitre	Budget primitif mars	Inscriptions DM 1	Budget consolidé suite DM 1
EXPLOITATION	Dépenses	011	14 450,00 €	-950,00 €	13 500,00 €
		012	212 755,00 €	2 161,00 €	214 916,00 €
		016	27 820,00 €	124,00 €	27 944,00 €
		002			0,00 €
		Total	255 025,00 €	1 335,00 €	256 360,00 €
	Recettes	017	243 540,25 €	-7 022,00 €	236 518,25 €
		018	2,00 €	-1,00 €	1,00 €
		019	0,00 €	8 358,00 €	8 358,00 €
		002	11 482,75 €		11 482,75 €
		Total	255 025,00 €	1 335,00 €	256 360,00 €

COMPTE TENU DE CE QUI PRECEDE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU :

Les articles L123-4 à L-123-9 du code de l'Action Sociale et des Familles
Les arrêtés de tarification de la Direction Départementale de L'Emploi
du Travail et des solidarités
Les propositions de la Vice-Présidente entendues
Après avoir constaté la présence du quorum légal des membres,

DECIDE

- **D'ARRÊTER** par chapitre la décision modificative n°1 des budgets annexes de la Résidence Autonomie Sans Souci, du CHRS Le Chêne de Mérindol et du Service d'Accueil et d'Orientation (SAO) telle que figurant aux documents budgétaires joints en annexe ;
- **D'ACCEPTER** les tarifications 2023 conformément aux propositions, décisions et arrêtés des autorités de tarifications pour les budgets annexes du CHRS Le Chêne de Mérindol et du Service d'Accueil et d'Orientation (SAO) ;

Vote : 12
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

La Vice-Présidente,

Brigitte BILLOT



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en
Sous-Préfecture le 19/07/23
et de la publication le 19/07/23